

Liban
Liberia
Liechtenstein
Luxembourg
Madagascar
Malaisie
Malawi
Mali
Maroc
Maurice³
Mexique
Monaco
Nauru³
Nicaragua
Niger
Nigéria
Norvège
Nouvelle-Zélande⁶
Pakistan¹
Panama
Papouasie-Nouvelle-Guinée^{1 3}
Paraguay
Pays-Bas^{5 7}
Pérou
Philippines
Pologne^{1 5}
Portugal
Qatar
République arabe syrienne
République démocratique allemande^{1 5}
République démocratique populaire Lao
République dominicaine
Roumanie¹
Royaume-Uni⁸
Rwanda
Saint-Christophe-et-Nièves¹
Sainte-Lucie¹
Saint-Siège
Saint-Vincent-et-Grenadines
Sénégal
Seychelles³
Singapour
Soudan
Sri Lanka⁵
Suède
Suisse⁵
Suriname³
Swaziland
Tchad
Tchécoslovaquie^{1 5}
Thaïlande
Togo
Tonga³
Trinité-et-Tobago
Tunisie
Turquie
Tuvalu
Ukraine, R.S.S.^{1 5}
Union des Républiques socialistes
soviétiques^{1 5}
Uruguay
Venezuela
Yougoslavie
Zaïre
Zambie
Zimbabwe

NOTES:

- ¹Avec une réserve
²Applicable au Land de Berlin
³Succession
⁴Extension aux territoires d'outre-mer
⁵Avec une déclaration
⁶Extension à: îles Cook (y compris Nioué)
et îles Tokélaou
⁷Extension aux Antilles néerlandaises
⁸Extension à: Anguilla, Bermudes, Gibraltar, Hong Kong, île de Man, îles Anglo-Normandes, îles Caïmanes, îles Caïques, îles Falkland et dépendances, îles Turques, îles Vierges britanniques, Montserrat et Sainte-Hélène

Convention sur les substances
psychotropes
Fait à Vienne le 21 février 1971
En vigueur pour le Canada le 16 septembre 1987
TIAS 9725; RTNU 1019/175

PARTIES:

Afghanistan
Afrique du Sud¹
Algérie
Allemagne, République fédérale d'^{1 2}
Arabie saoudite
Argentine
Australie
Bahamas
Barbade
Biélorussie, R.S.S.
Bénin
Bolivie
Botswana
Brésil
Brunéi Darussalam
Bulgarie¹
Burkina
Cameroun
Canada¹
Chili
Chine^{1 3}
Chypre
Colombie
Corée, République
Costa Rica
Côte d'Ivoire
Cuba¹
Danemark
Égypte¹
Équateur
Espagne
États-Unis
Éthiopie
Finlande
France^{1 4}
Gabon
Grèce
Grenade
Guatemala
Guyana
Hongrie¹

Inde¹
Iraq¹
Islande
Italie
Jamahiriya arabe libyenne
Jordanie
Koweït
Lesotho
Madagascar
Malaisie
Malawi
Maroc
Maurice
Mexique¹
Monaco
Nicaragua
Nigéria
Norvège
Pakistan
Panama
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Paraguay
Pérou¹
Philippines
Pologne¹
Portugal
Qatar
République arabe syrienne
République démocratique allemande¹
République dominicaine
Royaume-Uni
Rwanda
Saint-Siège
Sénégal
Somalie
Suède
Thaïlande
Togo
Tonga
Trinité-et-Tobago
Tunisie¹
Turquie¹
Ukraine, R.S.S.¹
Union des Républiques socialistes
soviétiques¹
Uruguay
Venezuela
Yougoslavie
Zaïre

NOTES:

- ¹Avec une réserve ou des réserves
²Applicable au Land de Berlin
³Signature au nom de la République de Chine le 21 février 1971. Voir l'Avant-propos
⁴S'applique à l'ensemble du Territoire de la République française (départements européens et d'outre-mer et territoires d'outre-mer)

Protocole portant amendement de la
Convention unique sur les stupéfiants de
1961
Fait à Genève le 25 mars 1972